

Qualit'Ey



Les thématiques HAS sont disponibles pour consultation sur la vitrine ENNOV.



Centre Hospitalier Henri Ey
Vitrine du logiciel Ennov



ENNOV

Ennov 7 (Doc+Process)

- Guide Ennov 7 - Description des Icones
- Guide Ennov 7 - Signaler un EI ou une Vigilance
- Guide Ennov 7 - Rechercher un document
- Guide Ennov 7 - Consulter un document
- Thématiques HAS v2014**
- Recueil EIO v2014

Assistance à distance

Support en ligne / Téléchargement

Supports et documentations

Informations

Référent(s)

- Romain Lœffler [Référent Fonctionnel]
- Tardieu Christophe [Référent Technique]

Description

Gestion de Processus et Gestion Documentaire

Logiciel

Éditeur : Ennov
Version actuelle : 7.3

Calendrier

- 01/06/2018 : Début de l'implémentation dans Ennov des fiches du Plan de Sécurité d'Établissement.
- 18/09/2017 : Mise en production de la version 7 d'Ennov
- 18/09/2017 : Formation administrateur Ennov V7 Risques Professionnels
- 07/09/2017 : Migration Ennov 7
- 26/06/2017 : Formation administrateur Ennov V7 Process
- 21/06/2017 : Formation administrateur Ennov V7 Doc
- 07/03/2016 : Présentation d'Ennov aux Hôpitaux de Chartres, Châteaudun, Dreux, Nogent-Le-Rotrou et La Loupe
- 15/06/2015 : Début des formations Ennov Doc pour les services
- 17/10/2014 : Venue du CH de Chartres pour présenter la mise en place du logiciel Ennov au CH Henri Ey
- 20/06/2014 : Démarrage Ennov Documents
- 10/09/2013 : Démarrage des Événements Indésirables et des Vigilances Sanitaires dans Ennov Process



GESTION DOCUMENTAIRE ENNOV

La gestion documentaire de l'établissement va intégrer totalement le logiciel **ENNOV**.

Actuellement les documents sont classés par entité (Direction fonctionnelle) pour les documents internes à ces Directions.

Concernant les documents institutionnels, transversaux,... la Direction Qualité Gestion des Risques(DQGR) avait fait le choix de classer les documents par classeur (noir, bleu, blanc). Depuis la **version 7**, d'**ENNOV**. Le logiciel a été formaté pour classer les documents par thématique HAS. Vous verrez donc évoluer le classement des documents, au fil du temps (révision ou création des protocoles, fiches techniques,...) par thématiques HAS.



Actualité Ey

La campagne IPAQSS (Indicateurs pour l' Amélioration de la Qualité et de la Sécurité des Soins) **2018**.

Les audits de dossiers auront lieu cet automne. Ils seront réalisés par Madame Richard (DIM) et Madame Ronsin (RAQ)

Les résultats des IPAQSS 2017 sur les séjours 2016 sont consultables sur ENNOV

A VENIR :

Démarche de Certification

Le compte qualité intermédiaire du CH Henri Ey doit être renseigné avant octobre 2018.

La Direction qualité va actualiser le Plan d'Action Qualité Sécurité des Soins (PAQSS) de l'établissement sur le logiciel « SARA », en lien direct avec la Haute Autorité de Santé (HAS).



Qu'est-ce que les IPAQSS ?

Les Indicateurs Pour l'Amélioration de la Qualité et de la Sécurité des Soins (IPAQSS) sont des outils d'amélioration de la qualité et de la sécurité des soins utilisés à des fins de pilotage interne.

Obligation réglementaire :

Certains de ces indicateurs font l'objet d'un recueil national, au sein des établissements de santé. Ce principe de mesure d'indicateurs qualité généralisés à tous les établissements de santé s'articule avec la procédure de certification de la HAS qui vise les mêmes objectifs.

Objectifs :

Outre l'usage en termes de pilotage interne et d'amélioration continue de la qualité, ils sont aussi utilisés afin de répondre à l'exigence de transparence portée par les usagers et d'aider à la décision et au pilotage des politiques d'intervention à l'échelon régional et national. Ils sont publiés et consultables sur le site Scope Santé.



En santé mentale :

Depuis 2011, les établissements ayant une activité en santé mentale adulte (hors hôpitaux de jour) doivent transmettre à la HAS un ensemble de données qui lui permettent de calculer les indicateurs et de suivre leur évolution dans le temps.



Au CH Henri EY :

Le recueil consiste en une enquête rétrospective (année n-1) portant des séjours en santé mentale.

Ainsi **Quatre-vingt séjours uniques doivent être analysés**.

Les dossiers sont tirés au sort aléatoirement dans la base RIM-P sous la responsabilité du médecin responsable du Département de l'Information Médicale (DIM).

Il s'agit de séjours uniques de patients adultes hospitalisés à temps plein en santé mentale et réalisés entièrement au cours de la période allant du 1^{er} février (année n-1) au 30 septembre (année n-1).


